

Informations générales pour les parents de la section francophone – Janvier 2013

Généralités :

La section francophone de l'école européenne est, en nombre d'élèves, la 2ème section après la section allemande.

Actuellement il y a au primaire environ 150 élèves francophones répartis dans 7 classes (1Fra, 1Frb, 2Fr, 3Fra, 3Frb, 4Fr, 5Fr) et au secondaire également environ 150 élèves (1 classe par niveau).

L'École Européenne de Munich (ESM) a été fondée en 1977 à la demande de l'Office Européen des Brevets (OEB) construit simultanément à Munich. Elle s'installe à Neuperlach en 1981 (voir histoire de l'école sur le site de l'école).

Suite aux accords signés en 1977, l'ESM a un statut particulier. Bien qu'elle fasse partie du système des écoles européennes et doive appliquer ses exigences et modes de fonctionnement (également en terme de gestion du budget), son financement est pour l'essentiel assuré par l'OEB (87% du budget de l'école en 2011) et non par les états membres et la commission européenne. Ceci s'applique également à la part nationale des salaires des enseignants détachés que l'OEB rembourse rétroactivement aux états membres.

Enseignement :

Le programme d'enseignement du français de la section francophone correspond à une **mise en commun** des apports français, belges et luxembourgeois qui a été approuvé par une commission pédagogique européenne afin que toutes les sections linguistiques soient au même niveau. **Le programme d'enseignement de l'école européenne en français n'est donc PAS celui d'une école française ni celui d'une école belge ou luxembourgeoise.**

Les programmes sont disponibles sur le site des écoles européennes (www.eursec.eu)

par exemple le programme français L1 en école maternelle et primaire :

http://www.eursec.eu/fichiers/contenu_fichiers1/64/2000-D-72-fr.pdf

Ces programmes décrivent des règles («les outils de la langue») que les élèves doivent connaître ainsi qu'un certain nombre d'intentions et de recommandations pour les enseignants. Ceux-ci sont libres d'utiliser leur savoir-faire, différent suivant leur pays d'origine, pour mettre en place ces programmes dans leur classe.

Les programmes des autres matières sont des programmes communs à toutes les sections linguistiques : mathématiques, découverte du monde, éducation artistique, éducation musicale, éducation physique. Ces programmes peuvent également différer de celui des écoles françaises, belges ou luxembourgeoises.

En mathématiques, il existe au primaire un manuel intitulé Intermath mettant en œuvre les programmes européens. Commun à toutes les sections linguistiques, il doit être **obligatoirement** utilisé en classe par les enseignants.

Tous les élèves doivent acquérir des compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dès l'école primaire, il y a une salle de travail avec 30 ordinateurs dans laquelle les élèves vont régulièrement.

Les enseignants sont très engagés pour suivre les programmes officiels du mieux possible bien que la mise en pratique de ces programmes au quotidien ne soit pas simple :

– Les manuels scolaires en français à la disposition des enseignants sont faits pour des écoles (fr, be ou lu) dans lesquelles le programme ne correspond pas exactement au programme des écoles européennes et dans lesquelles le temps passé par matière est différent. A titre d'exemple, 8h hebdomadaires de français sont prévues en 1ère classe à l'ESM alors que 10h le sont en CP en France.

– le temps réel d'enseignement au primaire est inférieur au nombre officiel d'heures en raison de diverses activités tout au long de l'année (Fahrradprüfung, ADAC-training, MVV-training etc).

– La surcharge actuelle de l'école en nombre d'élèves (en attendant l'ouverture de la nouvelle école primaire de Fasangarten) entraîne des difficultés à différents niveaux : beaucoup de bruits (par exemple des bruits extérieurs pendant la classe du fait des récréations décalées avec le secondaire), des soucis de gestion de la taille des salles de classe en fonction du nombre d'élèves (nombre de m² par élève bien en dessous de celui des écoles bavaroises), des problèmes de saturation des salles de sport (certaines classes ont sport dans un gymnase extérieur, le transport se fait en car) et de la cantine (roulement très serré).

Enseignants :

Ils ont deux types de statuts :

- les enseignants détachés par les états membres (Luxembourg, Belgique et France pour la section francophone). L'école n'a aucune autonomie sur leur recrutement.

- les chargés de cours recrutés localement par l'école avec un contrat à durée déterminée. L'ESM est actuellement, parmi les 14 écoles européennes, celle qui compte le plus de chargés de cours.

Chacun des enseignants détachés dépend de son inspecteur et uniquement de lui. Il y a donc trois inspecteurs différents (Lu, Be, Fr) et indépendants les uns des autres pour la section francophone. Les chargés de cours sont sous la tutelle de la direction de l'école et ne dépendent pas de ces inspecteurs. Ils participent néanmoins à tous types de cours donnés dans le cadre de la formation continue.

Les contrats des enseignants détachés sont bien plus favorables que ceux des chargés de cours (en termes de salaires, retraite etc.). Ils sont détachés pour une durée maximale de 9 ans.